

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASALABRIVA.

N°22/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'août à 18h30, le Conseil Municipal de Casalabriva s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MICHELETTI Vincent, Maire
Etaient présents : Micheletti Vincent, Renucci Sandrine, Olivesi Madeleine, Vandini Marie-Claude, Massaro Gilles, Pastorino Julien, Etori Lionel, Pajanacci Jean Paul, Muselli Michel, Vittori Marie-Thérèse.

Absents : Nicolai Pierre Paul,

Secrétaire : Madame Renucci Sandrine.

Objet : Emploi saisonnier

Le Président expose que par délibération en date du 17/06/2022.

Le Conseil Municipal avait décidé de créer un emploi de saisonnier afin de pouvoir réaliser les travaux d'entretien de la voirie communale. Cet emploi avait été créé pour une durée de 3 mois.

Il propose au conseil de porter cette durée à 6 mois soit le maximum autorisé.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la proposition du Président.

Ainsi Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Date de la convocation : 17.08.2022



Le Maire
V. MICHELETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000715-20220825-22-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/08/2022

Affichage : 05/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

